

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET**

SÉANCE DU 3 MARS 2022

N° 2022.03.03.3

L'an deux mille vingt-deux, le 3 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, conformément au décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire, à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6 relatif à la tenue des assemblées délibérantes, à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire notamment son article 10 modifiant l'article 6 de la loi susmentionnée, au décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment son article 1 portant gestes barrières modifié sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : **29**

Étaient présents (21) : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Claude BLOIS -Gérard PERRIER - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU – Patricia LOMBARDO - Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alexandra LOTHMANN –Arnaud DOT - Julia NEGRONI – Michel BAYARD - Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY – Laurence BOUSAHLA - Michelle SALLES – Richard CAMUS

18H09 Arrivée de Mme Danielle SERRES avant la nomination du secrétaire de séance, avant le vote du Procès-Verbal de la séance du 03/02/2022 et avant le vote du point n°1.
18H11 Arrivée de M. Arnaud DOT avant la nomination du secrétaire de séance, avant le vote du Procès-Verbal de la séance du 03/02/2022 et avant le vote du point n°1.
18H30 Arrivée de Mme Patricia LOMBARDO (représentée par Alain LEMOINE jusqu'à 18h30 soit après la nomination du secrétaire de séance, l'approbation du PV de la séance du 03/02/2022 et le point n°1)

Étaient représentés (7) : Bruno VADON représenté par Fabien BAUDINO - Sandrine HORNING représentée par Claude BLOIS - Marie VIDAL-MICHEL représentée par Danielle SERRES - Rachida AMAR représentée par Cathy CANDAU – Raphael FIORUCCI représenté par Hervé THEBAULT - Olivier CROUZIER représenté par le Maire –Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Était absent, non représenté (1) : Denis WILLAERT

3. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB),

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal du Beusset, approuvé par délibération n°2021.12.17-1 du 17 décembre 2021 et plus particulièrement son article 23.

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 24 février 2022 ;

Considérant que Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les

Orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Considérant que le rapport comporte les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 qui s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote :

Adopté -> 23

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Claude BLOIS -Gérard PERRIER - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU – Patricia LOMBARDO - Marc RAMUS – Fabien BAUDINO – Alexandra LOTHMANN –Arnaud DOT - Julia NEGRONI – Michel BAYARD - Claude ALIMY - Bruno VADON représenté par Fabien BAUDINO - Sandrine HORNUNG représentée par Claude BLOIS - Marie VIDAL-MICHEL représentée par Danielle SERRES - Rachida AMAR représentée par Cathy CANDAU – Raphael FIORUCCI représenté par Hervé THEBAULT - Olivier CROUZIER représenté par le Maire

Abstention -> 5

Clivy RIDE-VALADY – Laurence BOUSAHLA - Michelle SALLES – Richard CAMUS - Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Était absent, non représenté -> 1
Denis WILLAERT

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Edouard FRIEDLER

